

Bulletin d'information sur le LINKY

Bonjour,
(MERCI DE BIEN VOULOIR TRANSMETTRE CE MAIL A VOTRE CARNET D'ADRESSES)

Voici un bulletin d'information que je vous remercie de bien vouloir transmettre par mail :

- à votre maire
- à toutes les communes de votre département
- à toutes les communes avec lesquelles vous avez des attaches (famille, amis, propriété secondaire, lieu de vacances...)

Pour cela, il suffit de rechercher leurs adresses mails via les sites:

<http://www.annuaire-mairie.fr/>
<http://www.conseil-general.com/>

ou de taper dans votre moteur de recherche : mail de la ville de ...

Vous pourrez inclure ces adresses mail que vous aurez trouvées dans le mail que vous transmettez à vos voisins ou à vos amis, afin de leur épargner cette recherche.

Merci beaucoup à vous !

Bien sincèrement,
Annie Lobé

PS1 : L'action d'envoi de lettres recommandées de mise en demeure d'abroger le Linky, de cesser le déploiement et de procéder au retrait des compteurs Linky déjà installés a été prolongée jusqu'au 30 avril pour tenir compte de la parution d'un long article sur le Linky dans le Biocontact d'avril 2016, disponible gratuitement dans tous les magasins bio.

150 personnes "seulement" nous ont déjà fait connaître leurs numéros de lettres recommandées. Merci à elles ! Mais cela n'a pas suffi...

C'est gratuit d'écrire à François Hollande, y compris en recommandée AR.

Voir le mode d'emploi ici :

<http://www.santepublique-editions.fr/kit-complet-de-lutte-contre-linky.html>

Si vous ne l'avez pas encore fait, il vous reste encore 20 jours pour agir !

PS2 : Nous avons reçu cette semaine le premier témoignage de passage en force des poseurs de Linky à Paris 10ème !*

Si vous avez des amis parisiens, ou si vous êtes vous-mêmes Parisiens, il est plus que temps d'envoyer vos lettres à votre maire d'arrondissement ET à Anne Hidalgo.

Le Conseil de Paris a adopté en février 2016 "un vœu permettant aux maires d'arrondissement d'organiser des réunions publiques" sur le Linky. Cela ne suffira pas pour protéger les habitants, mais il ne faut pas rater cette occasion de manifester votre opposition. Appelez donc dès demain votre mairie d'arrondissement pour savoir quand et où sera organisée la prochaine réunion Linky.

Voici les adresses mails des mairies d'arrondissement. N'hésitez pas à envoyer des vagues de mails pour protester contre la pose du Linky dans la capitale :

mairie01@mairie-paris.fr, webmaster@mairie-paris.fr, mairie02@mairie-paris.fr,
mairie03@mairie-paris.fr, mairie04@mairie-paris.fr, mairie05@mairie-paris.fr,
mairie6@paris.fr, mairie07@mairie-paris.fr, marie-helene.de-lesquen@mairie-paris.fr,
mairie08@mairie-paris.fr, mairie09@mairie-paris.fr, mairie10@mairie-paris.fr,
mairie11@mairie-paris.fr, mairie12@mairie-paris.fr, mairie13@mairie-paris.fr,

webmairie14@paris.fr, mairie15@mairie-paris.fr, mairie16@mairie-paris.fr, mairie17@mairie-paris.fr, mairie18@mairie-paris.fr, mairie19@mairie-paris.fr, mairie20@mairie-paris.fr

***Témoignage rédigé le 7 avril 2016 par un habitant du quai de Valmy 75010 PARIS**

"Malgré les lettres recommandées de refus au maire et à ERDF, ERDF informait il y a une dizaine de jours le conseil syndical commun des ... et ... quai de Valmy que le sous-traitant SOGETREL prendrait contact dans les 45 jours pour un RV de pose des Linky.

Hier en début d'après midi, sans prévenir 5 techniciens SOGETREL ont investi le 5ème, 4ème et 1er étage pour procéder à la pose des linky.

Il faut souligner qu'un verrou avait été installé sur le placard électrique du 6ème étage et que les techniciens n'ont pas tenté l'effraction. Par contre, ils étaient à l'œuvre dans les autres étages où les placards n'étaient pas verrouillés.

A deux voisins, nous nous sommes opposés à l'installation et après des altercations verbales musclées, les techniciens ont accepté de partir. Il y a eu un compteur de posé sur 32 au 1er étage.

On peut retenir de cette action que les sous-traitants ne préviennent pas et tentent le passage en force, qu'ils sont dissuadés par un placard verrouillé et qu'une opposition énergique permet de les faire partir."

Mail à envoyer aux maires :

Objet : Actu Linky pour les maires 10 avril 2016 de la part d'Annie Lobé journaliste scientifique indépendante

Bonjour Monsieur le Maire, Madame la Maire

Le 10 avril 2016

Quatre-vingt-sept (95 à ce jour) communes ont d'ores et déjà fait connaître qu'elles ont délibéré pour refuser le déploiement des compteurs Linky, parmi lesquelles :

Premery (58) Saint-Macaire (33) Lieuche (06) Villiers-sous-Grez (77) Le Barp (33) Varennes sur Seine (77) Badefols-sur-Dordogne (24) St-Capraise-de-Lalinde (24) Calès (24) Rennes-le-Château (11) Larnod (25) Mouy-sur-Seine (44) Revest-Les-Roches (06) Lanvéoc (29) Reillanne (04) Saint-Pabu (29) Courgis (89) Plourin (29) Villepot (44) Port-Sainte-Marie (47) Loubaut (09) Ferrière-sur-Beaulieu (37) Corn (46) Kaysersberg Vignoble (68) Saint-Victor-et-Melvieux (12) Méasnes (23) Lyon 1er arrondissement (69) Varades (44) Plouguerneau (29) Carmaux (81) Saint-Nexans (24) Saint-Nizier du Moucherotte (38) Collorec (29) Luzinay (38) Le Parcq (62) Le Palais (56) Puget-Ville (83) Coutières (79) Janvry (91) Encourtiech (09) Silfiac (56) Barsac (33) Saint-Vincent-les-Forts (04) Lussagnet (40) Rivières (81) Brévillers (62) Tonnay-Boutonne (17) Pontours (24) Montpeyroux (24) Chantecorps (79) Castelnau-de-Guers (34) Valence en Brie (77) Cazouls-lès-Béziers (34) Saint-Avit de Vialard (24) Eybens (38) Massat (09) Saint-Léger (06) Lhuys (02) Douarnenez (29) Ile de Groix (56) Coudekerque-Branche (59) Les quinze communes adhérentes au Syndicat du Carmausin (81) : Almayrac, Jouqueviel, Laparrouquial, Combefa, Monestiès, Labastide-Gabausse, Le Ségur, Mirandol-Bourgnounac, Montirat, Sainte-Gemme, Salles, Saint-Christophe, Taïx, Trévien et Virac (81) Curel (04) Saint-Lunaire (35)

Lire la suite et voir toutes les communes :

<http://refus.linky.gazpar.free.fr>

Modèle de délibération que nous suggérons d'adopter car il a été accepté sans aucune difficulté par la préfecture depuis plus de 2 mois :

<http://www.santepublique-editions.fr/objects/refus-du-linky-extrait-du-registre-des-deliberations-cales-en-perigord.pdf>

<http://www.santepublique-editions.fr/objects/refus-du-linky-extrait-du-registre-des-deliberations-cales-en-perigord.doc>

Interview de Stéphane Lhomme, conseiller municipal de St Macaire :

<http://refus.linky.gazpar.free.fr/interview-Fr-Info.mp3>

Le 1er avril 2016

Le directeur Linky d'ERDF ment en direct à Jean-Jacques Bourdin sur RMC :

<http://refus.linky.gazpar.free.fr/lassus-ment-bourdin.htm>

Le 25 mars 2016

Le président d'ERDF, Pierre Monloubou, passible de faux en écriture ?

<http://www.santepublique-editions.fr/objects/examen-lettre-de-pierre-monloubou-ERDF-aux-maires.pdf>

Autres informations issues de l'enquête :

Lundi 7 avril 2016

Propriété des compteurs :

Le Secrétaire général d'un Conseil Régional des notaires m'a confirmé ce matin par téléphone que le transfert de propriété des immeubles nécessite la rédaction d'un acte notarié qui doit être publié à la conservation des hypothèques et donner lieu à la perception de droits de mutation par les services fiscaux, même en cas de cession à titre gratuit. Son avis informel est qu'un compteur électrique est un "bien immeuble par destination".

Lundi 7 mars 2016

<http://www.santepublique-editions.fr/objects/extraits-de-l-Analyse-juridique-note-Ravetto.pdf>

<http://www.santepublique-editions.fr/objects/Analyse-juridique-de-la-note-Ravetto-04-03-16-18h.pdf>

Les maires qui n'auront pas délibéré pour refuser le déploiement du Linky s'exposeront au risque judiciaire maximal, contrairement à l'avis des avocats du Cabinet Ravetto Associés.

L'Association des maires de France (AMF) a diffusé lundi 29 février 2016 à tous les maires via son journal en ligne Maire-Info une note rédigée par le Cabinet d'avocats Ravetto Associés prétendant que les délibérations de refus du Linky étaient risquées d'un point de vue juridique.

Mais ce cabinet d'avocats est très lié à la Commission de régulation de l'énergie (CRE) qui a préconisé au Gouvernement français le déploiement du Linky. Le Bâtonnier de Paris a été interrogé sur un possible conflit d'intérêts concernant cette note Ravetto.

En effet, cette note n'a pas été commandée par la CRE, mais par la Fédération nationale des autorités concédantes et régies (FNCCR), représentant les intérêts des communes, propriétaires des réseaux et compteurs électriques, des autorités concédantes (syndicats départementaux d'électricité) et des entreprises locales de distribution (régies autonomes).

Une analyse détaillée de la législation et de la jurisprudence relatives aux multiples inconvénients du Linky (incendies, atteinte à la vie privée, effets sanitaires, brouillages, pannes et black-out) démontre et conclut, à l'inverse des avocats de Ravetto Associés, que ce sont les maires qui n'auront pas délibéré pour interdire le Linky qui s'exposeront au risque

judiciaire maximal.

Le 10 mars 2016

Eléments sur le conflit d'intérêts :

<http://www.santepublique-editions.fr/objects/LINKY-ANALYSE-JURIDIQUE-NOTE-CABINET-AVOCATS-RAVETTO.pdf>

Réponse du Bâtonnier de Paris, 9 mars 2016 à l'interrogation d'Annie Lobé du 4 mars 2016 : il ne répond pas aux journalistes :

<http://www.santepublique-editions.fr/images/lettre-secretaire-commission-deontologie-batonnier-paris.png>

Question d'Annie Lobé, 9 mars 2016 : les communes et les adhérents de la FNCCR peuvent-ils interroger le Bâtonnier de Paris ? (sans réponse à ce jour) :

<http://www.santepublique-editions.fr/objects/mail-annie-lobe-09-03-16.pdf>

Demande solennelle d'Annie Lobé à François Baroin, président de l'AMF, d'interroger le Bâtonnier de Paris sur le possible conflit d'intérêts (sans réponse à ce jour, tout comme le premier mail du 20 janvier l'alertant sur la reconnaissance par ERDF de 8 incendies dus au Linky pendant la phase d'expérimentation) :

<http://www.santepublique-editions.fr/objects/mail-d-annie-lobe-a-francois-baroin-president-amf-le-25-mars-2016.pdf>

Monsieur François Baroin, ancien ministre et actuel président de l'AMF, n'est lui-même pas neutre dans l'Affaire Linky :

Document du 7 décembre 2010

François Baroin est signataire de la dérogation qui permet à M. Philippe de Ladoucette d'être reconduit à son poste de président de la Commission de régulation de l'énergie (CRE) pour un nouveau mandat de 6 ans alors que la loi initiale ne permettait pas son renouvellement :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000023174854&categorieLien=id>

JORF n°0284 du 8 décembre 2010 page 21467 texte n° 3

LOI n° 2010-1488 du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité (1)

Article 17 :

"II. — Le mandat des membres du collège de la Commission de régulation de l'énergie en exercice à la date de promulgation de la présente loi s'achève deux mois après cette date.

Le mandat des premiers membres du collège nommés après la date de promulgation de la présente loi entre en vigueur deux mois après cette date pour une durée de six ans en ce qui concerne le président, de quatre ans en ce qui concerne les membres nommés par les présidents de l'Assemblée nationale et du Sénat et de deux ans en ce qui concerne les deux autres membres.

Par dérogation au deuxième alinéa du II de l'article 28 de la loi n°2000-108 du 10 février 2000

précitée, le président et les membres en fonction lors de l'entrée en vigueur de la présente loi peuvent faire partie des premiers membres du collège nommés après la date de promulgation de la présente loi."

Fait à Paris, le 7 décembre 2010.

Signé par le Président de la République : Nicolas Sarkozy

Le Premier ministre, François Fillon, Le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration, Brice Hortefeux, La ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, Christine Lagarde, Le ministre du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'Etat, porte-parole du Gouvernement, François Baroin
Le ministre auprès de la ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, chargé de l'industrie, de l'énergie et de l'économie numérique, Eric Besson La ministre auprès du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration, chargée de l'outre-mer, Marie-Luce Penchard

Suggestion pour une lettre du maire à ERDF (résumant les inconvénients du Linky qui ont conduit le Conseil municipal à délibérer pour refuser le déploiement) :

<http://www.santepublique-editions.fr/objects/suggestion-pour-une-lettre-du-maire-a-ERDF-RAR.doc>

Pièces jointes : <http://www.santepublique-editions.fr/lettre-au-maire-contre-le-deploiement-du-linky.html>

Restant à votre disposition pour répondre à toute question que vous pourriez vous poser : info@santepublique-editions.fr

Bien sincèrement à vous, Annie Lobé Journaliste scientifique indépendante

<http://www.santepublique-editions.fr/Linky.html>

SantéPublique éditions
20 avenue de Stalingrad
94260 FRESNES